

LES INDICATEURS TRIMESTRIELS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2006

(Unité=En DT)

| LIBELLES | QUATRIEME TRIMESTRE 2006 | QUATRIEME TRIMESTRE 2005 | DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2006 AU 31/12/2006 | DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2005 AU 31/12/2005 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|---|---|
| 1- Produits d'exploitation bancaires répartis : | 87 379 469,528 | 81 513 917,930 | 315 057 002,788 | 277 130 937,496 |
| * Intérêts | 63 610 967,230 | 59 102 930,153 | 218 763 189,296 | 191 047 297,774 |
| * Commissions en produits | 12 633 638,248 | 11 750 977,970 | 46 663 599,780 | 42 518 359,753 |
| * Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières | 11 134 864,050 | 10 660 009,807 | 49 630 213,692 | 43 585 279,969 |
| 2- Charges d'exploitation bancaires réparties en : | 28 105 368,502 | 27 364 337,811 | 104 786 748,106 | 98 621 636,060 |
| * Intérêts encourus | 27 039 708,557 | 26 476 323,430 | 101 752 466,001 | 95 542 217,839 |
| * Commissions encourues | 1 065 657,945 | 888 014,381 | 3 034 282,105 | 3 079 418,221 |
| * Autres charges | - | - | - | - |
| 3- Produit net bancaire | 59 274 103,026 | 54 149 580,119 | 210 270 254,682 | 178 509 301,436 |
| 4- Autres produits d'exploitation | 603 816,337 | 86 112,136 | 2 349 023,950 | 1 891 716,012 |
| 5- Charges opératoires, dont: | 30 498 797,913 | 29 749 472,939 | 126 233 280,003 | 118 997 891,759 |
| * Frais de personnel | 18 799 883,080 | 17 455 403,485 | 78 202 327,750 | 69 821 613,998 |
| * charges générales d'exploitation | 8 210 667,088 | 8 331 914,247 | 32 340 204,509 | 33 327 656,967 |
| 6- Structure du portefeuille : | - | - | 502 089 493,965 | 524 036 112,873 |
| * Portefeuille-titres commercial | - | - | 369 382 130,121 | 396 565 105,057 |
| * Portefeuille-titres d'investissement | - | - | 132 707 363,844 | 127 471 007,816 |
| 7- Encours des crédits | - | - | 2 849 244 411,865 | 2 645 541 593,136 |
| 8- Encours des dépôts, dont: | - | - | 3 463 895 317,809 | 3 004 259 394,292 |
| * Dépôts à vue | - | - | 1 499 899 892,030 | 1 253 000 369,102 |
| * Dépôts d'épargne | - | - | 808 507 575,922 | 730 848 449,112 |
| 9- Emprunts et ressources spéciales | - | - | 179 192 015,812 | 191 139 691,681 |
| * Emprunt obligataire | - | - | 30 114 259,589 | 40 144 657,534 |
| * Emprunts subordonnés | - | - | 77 171 374,645 | 77 171 374,646 |
| * Ressources spéciales | - | - | 71 906 381,578 | 73 823 659,501 |
| 10- Capitaux propres (après affectation du resultat) | - | - | 358 913 803,043 | 270 917 168,789 |



NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/12/2006

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaires

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au quatrième trimestre de l'année 2006.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2006 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-12-2006 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaires de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2006 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2006 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-12-2006.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre 2006. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2006 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2006 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2006. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2006.

JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaires

Les produits d'exploitation bancaires s'élèvent au titre du quatrième trimestre 2006 à 87 379 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement.

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie,

ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaires

Les charges d'exploitation bancaires totalisent 28 105 md au titre du quatrième trimestre 2006.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

5. Capitaux propres

Pour les besoins de la comparabilité des indicateurs financiers présentés, les capitaux propres au 31/12/2005 sont présentés après

affectation du résultat décidée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 31/05/2006.

Les résultats enregistrés par la BIAT au 31/12/2006 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

